

Bulletin de la SHAG 2021-2022, n° 47

Revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Articles

- 5** Bernard Lescaze
Le chapeau de fleurs de la mariée. Une institution de l'ancien droit genevois
- 14** Eléonore Beck
«Aliénée jusqu'à la fureur»: Suicides et transgressions féminines au XVIIIe siècle
- 26** Mariama Kaba
La «taille déjetée» d'Amélie Odier. Témoignage d'une adolescente genevoise autour de 1800, patiente du premier institut orthopédique à Orbe (Vaud)
- 37** Sylvie Moret Petrini
L'expérience du collège genevois dans les journaux personnels des parents et élèves (fin du XVIIIe-début du XIXe siècle)
- 52** Marc Aberle
Genève démocratique ou séditeuse? Deux constructions antagonistes d'un imaginaire théologico-politique (partie 1)

Outils et lieux de la recherche

- 67** Matthieu de la Corbière
Les origines du temple de la Madeleine: l'église Notre-Dame de Genève
- 74** Alain Dubois
Acquisitions de manuscrits et d'imprimés en 2021-2022
- 75** Alain Dubois
Catalogue des travaux d'étudiants relatifs à l'histoire de Genève 2021-2022
- 76** Collectif
Chronique bibliographique



Vie de la société

93 Daniel Aquillon
Hommage à Guy Le Comte (1942-2023)

95 Sonia Vernhes Rappaz
Communications présentées à la Société en 2021-2022

103 Sarah Scholl et Flávio Borda d'Água
Compte rendu administratif 2021-2022

Editorial

Le *Bulletin* continue à paraître sur le mode bisannuel qu'il a adopté à partir du numéro 43, en 2013. Dans le cours de sa longue histoire entamée en 1892, une modification importante est cependant intervenue en 2023: depuis cette date, son existence sous forme d'imprimé se double en effet d'une existence numérique. L'ensemble des numéros de la revue est désormais disponible sur le site de numérisation des périodiques scientifiques suisses, e-periodica (<https://www.e-periodica.ch/digbib/volumes?UID=bsh-001>), à l'exception des deux derniers parus. Ce nouveau support renforce la visibilité du *Bulletin* et complète le dispositif de diffusion numérique initié en 2015 avec la mise en ligne des tables des matières de tous les numéros et des textes des contributions aux numéros 40 à 44 sur le site de la SHAG (<https://shag-geneve.ch/bulletin-de-la-societe-dhistoire-et-darcheologie-de-geneve/>). Si tous les articles publiés depuis 1892 sont dorénavant gratuitement accessibles, les membres de la SHAG conservent toutefois un accès privilégié au contenu du *Bulletin* pendant les quatre années durant lesquelles la version numérique demeure indisponible.

Le présent volume du *Bulletin* couvre, comme d'habitude, un large spectre temporel, puisque ses contributions concernent une période qui va du Moyen Age au début du XIXe siècle, avec cependant un accent sur la fin de la première modernité et le début de l'époque contemporaine. Les textes qui le composent s'intéressent à différents aspects de l'histoire culturelle genevoise, entendue au sens large et accordent une large part à la place des femmes dans cette histoire. Bernard Lescaze adopte un point de vue original pour traiter la question des pratiques matrimoniales à Genève et dans sa région, du XVIe au XVIIIe siècle. Rappelant les enquêtes fameuses du folkloriste Arnold Van Gennep (1873-1957), sur lesquelles il s'appuie d'ailleurs, sa contribution parvient à démontrer, en mêlant sources iconographiques et institutionnelles, qu'une coutume telle que la couronne de fleurs, qui peut apparaître comme folklorique et privée, avait en réalité une véritable valeur juridique. Tandis que sa contribution examine certaines des procédures de constitution du lien matrimonial, celle d'Eléonore Beck se place au contraire du côté de sa dissolution, en analysant les circonstances qui poussent un certain nombre d'épouses du XVIIIe siècle à choisir la voie du suicide. L'analyse successive de plusieurs affaires de suicide féminin lui permet de mettre en évidence les normes qui s'appliquent à la femme mariée, mais aussi à son époux, ainsi que la requalification médicale, de la part des instances judiciaires, des désordres mentaux qui aboutissent au geste fatal. Alors que la documentation de référence était iconographique, institutionnelle ou judiciaire dans les contributions précédentes, les suivantes exploitent les

ressources offertes par les écrits personnels. C'est ainsi la correspondance d'Amélie Odier (1786-1840) avec ses parents ainsi que son *Journal particulier* et ses *Souvenirs* qui donnent à Mariama Kaba les moyens d'éclairer de l'intérieur les stratégies thérapeutiques mises en œuvre par l'institut d'Orbe, la première institution au monde spécialisée dans les soins orthopédiques, au début de son histoire, entre 1799 et 1801. Les textes rédigés par la jeune patiente souffrant d'une déformation du dos mettent aussi en lumière l'expérience subjective du malade et permettent ainsi de renouveler le regard sur l'histoire de la médecine, trop longtemps exposée du point de vue du médecin et des institutions médicales. C'est une opération semblable que réalise Sylvie Moret Petrini pour analyser le fonctionnement du Collège de Genève, en partie à la même époque que celle étudiée par Mariama Kaba. Alors que l'histoire des institutions éducatives a longtemps été examinée à partir de la perspective des plans d'étude, des projets de réforme pédagogique ou des institutions scolaires, l'exploitation des journaux intimes permet de reconstituer cette histoire « par le bas », ou, en l'occurrence, « à hauteur d'enfants ». Fondée sur un important corpus d'écrits personnels provenant soit d'élèves du Collège (David Dunant [1784-1872], Jacques Le Fort [1757-1826], Jean Picot [1777-1864] et descendants) soit des mères de certains d'entre eux (Alfred Gautier [1793-1881], Frédéric Le Fort [1813-1890]), la contribution de Sylvie Moret Petrini reconstitue aussi bien le parcours scolaire des élèves que les stratégies élaborées par les familles afin de mettre à profit les possibilités de promotion sociale qu'ouvrent les études de leur progéniture. Dans la dernière contribution, Marc Aberle propose d'employer un procédé régressif pour reconstituer la genèse du « mythe de Genève » comme berceau de la démocratie en montrant comment ce mythe résulte de constructions mémorielles antagonistes qui se succèdent depuis le XVI^e siècle. Se déployant sur un temps long qui s'étend des événements fondateurs de la Réforme genevoise jusqu'aux débats qui préludent à la construction du Mur des Réformateurs, son analyse confronte les interprétations que donnent de ces mêmes événements, d'une part, l'historien et professeur de droit Charles Borgeaud (1861-1940) et, d'autre part, Jean-François Vuarin (1769-1843), curé de Genève depuis 1802. Marc Aberle livre ici la première partie de son étude qui sera complétée dans le prochain numéro du *Bulletin* par l'examen de la figure prérévolutionnaire du huguenot qui émerge dès l'époque des guerres de religion et de sa reprise polémique à la fin du XVIII^e siècle. Enfin, dans la rubrique des « Outils de la recherche », Matthieu de la Corbière édite et introduit un document de la fin du XI^e siècle qui apporte des éléments nouveaux par rapport aux informations rassemblées par Camille Martin et Charles Bonnet sur le contexte de la fondation de l'église Notre-Dame/Sainte-Marie-Madeleine de Genève.

On trouvera, à la fin de ce *Bulletin* les rubriques habituelles, parmi lesquelles figurent les recensions. Il faut rappeler à leur sujet qu'elles ne constituent pas un reflet complet de la production historiographique sur Genève,

mais rendent compte des ouvrages qui ont été adressés à la rédaction. Il est finalement à souhaiter, à la lumière de ce numéro très centré sur l'articulation entre fin de la période moderne et début de l'époque contemporaine, que davantage de contributions portant sur l'Antiquité et le Moyen Age ou sur le XXe siècle parviennent à la rédaction.

— La rédaction

Articles

L'expérience du collège genevois dans les journaux personnels des parents et élèves (fin du XVIIIe-début du XIXe siècle)

Sylvie Moret Petrini

[Sylvie Moret Petrini, «L'expérience du collège genevois dans les journaux personnels des parents et élèves (fin du XVIIIe-début du XIXe siècle)», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 47, 2021-2022, pp.37-51]

A Genève a été conservée, dans les fonds des grandes familles de la ville, pour une période allant de 1750 à 1820, une dizaine de journaux personnels et journaux d'éducation rédigés par des parents ainsi que par des jeunes collégiens qui lèvent un coin du voile sur la façon dont cette institution phare de la ville a été perçue de l'intérieur¹. Et ces sources sont d'autant plus intéressantes à étudier que le collège fait l'objet de débats animés au XVIIIe siècle, en particulier autour de deux dimensions: premièrement, l'opportunité d'ouvrir cette institution à de nouveaux enseignements et, deuxièmement, les possibles avantages ou désavantages de l'éducation publique face à l'éducation privée. Les journaux de collégiens conservés – bien que peu nombreux – offrent une occasion unique de mettre en lumière l'éventuelle influence de ces débats sur les premiers concernés et de questionner le vécu des élèves au sein de cette institution². Cette approche s'inscrit dans une nouvelle forme d'histoire de l'enfance – une histoire à «hauteur d'enfant»³ – qui appelle désormais à prendre en compte, lorsqu'ils existent, les écrits rédigés par les jeunes gens⁴.

Confronté aux écrits des éducateurs et pédagogues, ce corpus genevois apporte, comme nous souhaitons le montrer ici, de nouvelles connaissances sur le collège et sur l'expérience de ceux qui l'ont fréquenté⁵.

Entre immobilisme et réformes

Institutions scolaires par excellence des villes de l'Ancien Régime, les collèges accueillent généralement les enfants dès l'âge de 7 ans et proposent un parcours constitué de plusieurs classes successives, qui

- 1 Ce corpus a été réuni dans le cadre de la thèse de doctorat de l'auteure: Sylvie MORET PETRINI, *L'enfance sous la plume. La diffusion de l'écriture éducative en Suisse romande (1750-1820)*, Rennes, 2022.
- 2 Véronique CASTAGNET-LARS, «L'histoire des élèves en France du XVIe au XVIIIe siècle: des acteurs dans l'ombre des institutions scolaires», *Histoire de l'éducation*, 150, 2018, p.35-72. Voir également Véronique CASTAGNET et Jean-François CONDETTE (dir.), *Histoire des élèves en France, vol.1. Parcours scolaires, genre et inégalités (XVIIe-XXe siècles)*, et Jérôme KROP et Stéphane LEMBRÉ (dir.), *Histoire des élèves en France, vol.2. Ordres, désordres et engagements (XVIe-XXe siècles)*, Paris, 2020.
- 3 Manon PIGNOT, «A hauteur d'enfant. Le défi historiographique des expériences de guerre enfantines et juvéniles», *L'autre. Cliniques, cultures et sociétés*, 21/2, 2020, p.142-150.
- 4 Colin HEYWOOD, *Childhood in Modern Europe*, Cambridge, 2018, p.1-14.
- 5 Dans la récente édition préparée par Philippe Marchand de correspondances échangées entre parents, collégiens et principaux des collèges, l'historien de l'éducation Pierre Caspard souligne dans la préface que «le point de vue et la logique des parents qui envoient leurs garçons au collège, et ceux des enfants eux-mêmes» demeurent au second plan dans une histoire des collèges de l'Ancien Régime aujourd'hui bien connue (Pierre CASPARD, «Préface», dans Philippe MARCHAND, *Donnez-moi des nouvelles... Collèges et collégiens à travers les correspondances familiales 1767-1787*, Villeneuve d'Ascq, 2018).

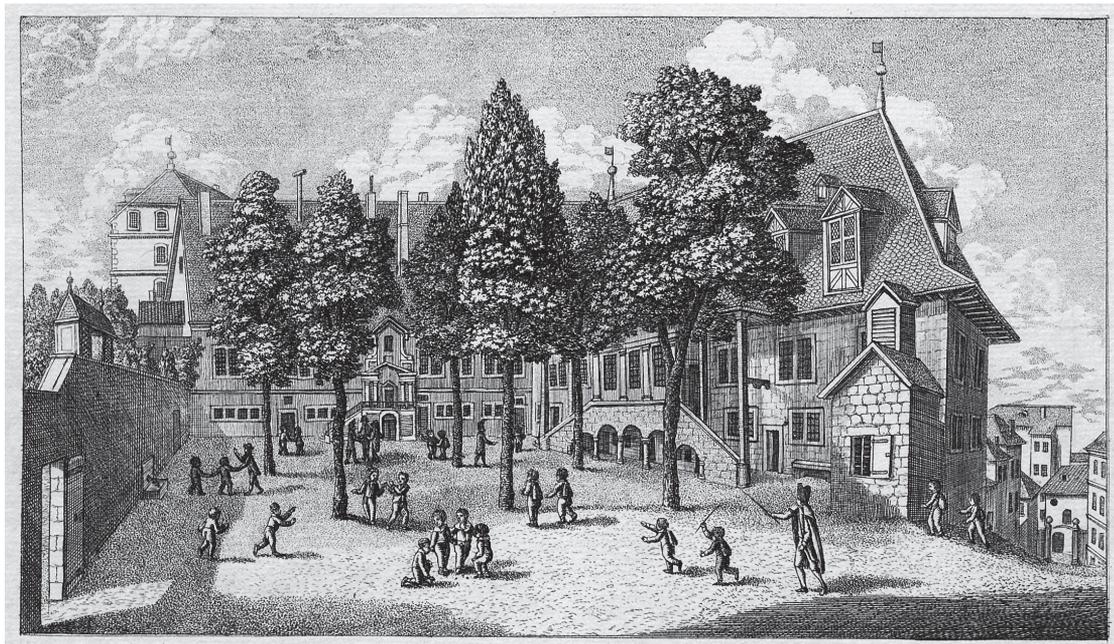


fig. 1 Le Collège de Genève. Gravure de Pierre Escuyer, 1822 (AEG, Archives privées/XII/planche 14).

se termine vers l'âge de 15 ans. Les premières classes offrent une scolarisation de base ouverte à tous les bourgeois alors que les classes supérieures sont en principe réservées aux étudiants qui envisagent de poursuivre leurs études à l'académie, c'est-à-dire, originellement, ceux qui se destinaient à une carrière ecclésiastique.

Ce sont les *Leges Academiae Genevensis*, rédigées par Calvin et acceptées par le Conseil de la ville en 1559 qui régissent le collège de Genève durant toute la période moderne⁶ (fig. 1). Il est constitué de neuf classes dirigées par un régent. Les neuvième, huitième et septième classes dispensent l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Le latin est enseigné à partir de la sixième et il faut attendre la quatrième pour que soit introduit le grec⁷. Cette formation scolastique basée sur les humanités classiques fait débat tout au long du XVIIIe siècle, et ce partout en Europe. Philosophes et pédagogues réclament l'élargissement de l'enseignement supérieur aux langues modernes, aux sciences physiques et naturelles ainsi qu'aux arts «pratiques», avec, en arrière-fond, l'ambition d'offrir une formation répondant aux nouveaux besoins de la

société. Son manque d'adéquation avec les connaissances nécessaires aux futurs négociants, entrepreneurs ou banquiers la rend, en effet, peu attractive pour les personnes qui se destinent à embrasser ces professions. Les statistiques genevoises le prouvent: seul un quart des garçons fréquentent le collège⁸. Et plus encore, bien qu'il soit ouvert aux enfants de tout milieu, les couches modestes se contentent de suivre les premières classes et seuls les enfants de l'élite fréquentent les dernières classes. Au début du XVIIIe siècle, trois cents soixante-douze élèves fréquentent les cinq premières classes, mais seuls soixante-cinq sont distribués dans les quatre dernières⁹. Durant le dernier tiers du siècle, les quatre

6 *L'Ordre du Collège de Genève: Leges Academiae Genevensis*, [remis en lumière par les soins de Charles Le Fort], Genève, 1859.

7 Louis BINZ, «Coup d'œil sur l'histoire du collège», dans *Le Collège de Genève: 1559-1959: mélanges historiques et littéraires*, Genève, 1959, p. 24.

8 Juliette MICHAËLIS, «L'instruction de la jeunesse dans la crainte de Dieu», dans Chantal RENEVEY et Juliette MICHAËLIS (éd.), *En attendant le prince charmant: l'éducation des jeunes filles à Genève, 1740-1970*, Genève, 1997, p. 26.

9 L. BINZ, «Coup d'œil sur l'histoire du collège», art. cit., p. 27.

dernières classes ne réunissent plus que 11% de l'effectif total du collège¹⁰. La situation est la même ailleurs en Europe. Ainsi les historiens Roger Chartier et Dominique Julia rappellent, sur la base d'une étude menée sur le territoire français, que lorsque les milieux populaires envoient leurs enfants au collège, ceux-ci sont les principales victimes du processus «sélectif» à l'œuvre dans l'institution car, même s'ils y réussissent brillamment, les contingences économiques tendent à raccourcir leur parcours scolaire¹¹. Ils en concluent que le collège durant l'Ancien Régime n'est pas un instrument de promotion, mais, au contraire, un instrument de reproduction sociale qui doit permettre à chacun de tenir son rang¹².

Durant les dernières décennies du XVIIIe siècle, les programmes des collèges européens tendent à s'ouvrir à l'enseignement dit réaliste, soit un enseignement qui rejette la primauté du discours – la «connaissance des mots» – pour y substituer la pluralité des savoirs basés sur la «connaissance des choses»¹³. Ce mouvement n'épargne pas Genève même si son impact ne se traduit pas par des réalisations concrètes¹⁴. En 1774, Horace Bénédicte de Saussure (1740-1799), professeur de philosophie naturelle, publie un plan de réforme du collège destiné à introduire de nouveaux axes d'études, à la fois historiques, scientifiques et pratiques, induisant *de facto* une plus grande attractivité au sein des couches sociales plus modestes. Ce texte provoque une polarisation entre les bourgeois, partisans du projet, et les aristocrates qui s'y opposent. La question d'une plus grande mixité sociale au sein de l'établissement, que le professeur de Saussure juge gage de stabilité publique, sous-tend les débats qui finalement débouchent sur un *statu quo*, le Conseil ajournant la réforme¹⁵. Pour de Saussure, la désaffection des classes à partir de la sixième constitue un réel problème. Il dénonce le fait que ses concitoyens aisés recourent massivement au préceptorat, ce facteur ayant pour conséquence le développement d'un sentiment de supériorité de la part de l'élite qu'il juge incompatible avec le statut républicain de la ville¹⁶.

Le parcours du Genevois David Dunant (1784-1872), fils de libraire, rend compte de ce processus

de sélection naturelle qui enjoint les étudiants qui ne se destinent pas aux études à renoncer aux dernières classes du collège. Fréquentant le collège durant la dernière décennie du XVIIIe siècle, ce bon étudiant reçoit un prix chaque année depuis la 6e classe¹⁷. A la fin de la troisième classe, il annonce même avec fierté être conférént – soit en lice pour l'obtention d'un prix – des trois prix attribués (latin, version et piété), ce qui prouve son très bon niveau. Il obtient le premier prix de latin, pour l'élégance de son style et le second de version; il précise à ce sujet qu'il ne doit cette deuxième place qu'au fait qu'il n'est pas possible de cumuler deux premiers prix¹⁸. Il passe alors en

- 10 Charles MAGNIN et Marco MARCACCI, «Le Projet de réforme du Collège (1774): entre instruction publique, politique et économie», dans René SIGRIST et Jean-Daniel CANDAU (éd.), *H.-B. de Saussure (1740-1799): un regard sur la terre*, Chêne-Bourg; Genève, 2001, p. 409.
- 11 Rogier CHARTIER, Marie-Madeleine COMPÈRE et Dominique JULIA (éd.), *L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, 1976, p. 194.
- 12 *Ibid.*, p. 206.
- 13 La première *Realschule* est fondée à Berlin en 1747 par un disciple d'Auguste H. Francke, Johan Hecker (Marcel GRANDIÈRE, «Education et société dans la première moitié du XVIIIe siècle: de Vallange et ses projets de réforme complète de l'éducation 1710-1740», *Paedagogica Historica: International Journal of the History of Education*, 33/2, 1997, p. 429).
- 14 Cette volonté n'est pas propre à Genève et il suffit de signaler le plan de réforme rédigé par Albrecht von Haller pour le collège bernois ainsi que celui établi par Jean-Rodolphe Sinner, *Essay sur l'éducation publique*, Berne, s.n., 1765, 120 p. A la même époque, s'ouvre à Zurich une *Kunstschule* dont les axes principaux sont proches de ceux défendus par de Saussure dans son projet (C. MAGNIN et M. MARCACCI, «Le Projet de réforme du Collège (1774)», art. cit., p. 425).
- 15 Les enjeux idéologiques du projet de de Saussure sont mis en évidence par C. MAGNIN et M. MARCACCI, «Le Projet de réforme du Collège (1774)», art. cit., p. 413 et ss.
- 16 Horace Bénédicte de SAUSSURE, *Projet de réforme pour le Collège de Genève*, Genève, 1774, p. 12-13.
- 17 David DUNANT, Journal, 1798-1803, Bibliothèque de Genève (désormais: BGE), David Dunant, Ms. fr. 3171-3172, vol. 2, p. 16, 26 décembre 1798. Sur ce journal, voir Gabriel MÜTZENBERG, «David Dunant, oncle et précurseur du fondateur de la Croix-Rouge», *Revue suisse d'histoire*, 30, 1980, p. 357-385.
- 18 D. DUNANT, Journal, 1798-1803, BGE, Ms. fr. 3171-3172, vol. 4, 20 juin 1800.

seconde, classe qui compte, en 1800, entre quatorze et quinze élèves. David expose dans le journal personnel (fig. 2) qu'il a ouvert deux ans plus tôt les apprentissages - entièrement dédiés aux langues classiques - auxquels ses camarades et lui-même sont soumis :

Nous avons été au collège comme de coutume. Mr Couronne aime beaucoup faire avancer l'ouvrage, car nous avons déjà fait environ 24 à 25 chapitres de Salluste, que l'on explique le matin après avoir récité la leçon & corrigé la tâche, ensuite on en écrit environ un chapitre, que l'on corrige à 9 h, c'est à dire en rentrant après le quatre d'heure, puis on explique ou l'on dicte du Lucien, dont il y a déjà 3 dialogues de dictés. A la répétition on explique & dicte du Virgile, dont il y a 7 leçons de dictées. Après midi comme nous sommes seuls nous faisons du Terence, la comédie des Adolphe que ceux de 1ere ont fait l'année passée¹⁹.

Le premier jour du mois de juin 1801, alors qu'il est sur le point d'achever la seconde classe, il fait part, pour la première fois, du sentiment de lassitude qu'il éprouve au sein de l'institution jugeant que «c'est bien assez, car je m'y ennuye depuis quelque tems»²⁰. Les résultats s'en ressentent et David n'est conféré pour aucun des prix disputés. Récapitulant les différents prix et conférences ainsi que les personnes qui les ont obtenus, il conclut sur une note qui laisse percevoir une certaine déception: «voilà comme ça a été cette année la dernière de mes classes»²¹. Il renonce même à marcher à la cérémonie des promotions. Le jeune homme passera l'année suivante sans aucun engagement fixe, se formant par lui-même, avant que la décision maternelle de le faire entrer dans une maison de commerce - et l'influence de la grand-maman qui sollicite une connaissance pour lui trouver une place - ne l'enjoignent, en octobre 1802, à commencer des leçons d'arithmétique et de «tenue de livre». Quatre mois plus tard, il entre dans un comptoir de la ville. Les raisons qui le conduisent à se retirer du collège à la fin de la seconde ne sont pas explicitées, mais l'orientation vers une carrière commerciale plaide en faveur du fait qu'il a jugé superflus les enseignements proposés par la première classe²².

L'émulation au cœur du système

L'importance attribuée aux prix et places est intrinsèquement liée à la philosophie du collège qui cultive le puissant ressort de l'émulation. En France, les ordres enseignants ont progressivement mis en place des mesures pour attiser l'esprit de compétition telles que, dans les institutions jésuites, la récitation publique des meilleures compositions poétiques ou, dans les collèges oratoriens, les épreuves de fin d'année et les palmarès et remises de prix qui en découlent²³. Signe de son importance, l'émulation est bien l'argument qu'invoquent, au XVIIIe siècle, les nombreux pédagogues militant en faveur de l'éducation institutionnelle. Le philosophe Helvétius la voit comme le troisième avantage - après la salubrité des lieux et la rigidité de la règle - de l'éducation publique sur l'éducation domestique. Pour lui, ce moyen est le plus sûr pour «exciter l'amour des talents et des vertus»²⁴. Un avis que ne partage pas Jean-Jacques Rousseau, défenseur de l'éducation individuelle, qui se dit persuadé que ce moyen n'est pas - et de loin - indispensable pour donner aux enfants le «goût» ou même la «fureur»²⁵ d'acquiescer de nouvelles connaissances ou compétences.

19 *Idem*, les sources font ici l'objet d'une transcription diplomatique. Pour le confort de la lecture, nous avons toutefois pris le parti de résoudre les abréviations et d'adapter les apostrophes et les majuscules à l'usage actuel.

20 D. DUNANT, *Journal 1798-1803*, BGE, Ms. fr. 3171-3172, vol. 7, 1er juin 1801.

21 *Ibid.*, vol. 7, 12 juin 1801.

22 Un manuscrit rédigé par David Dunant quelques années plus tard attribue en partie à sa santé son choix de ne pas poursuivre ses études. Il déclare: «La mauvaise santé qui m'a jeté dans un état de langueur dès la sortie de l'enfance, ainsi qu'un concours de circonstances contraires, ne m'ont pas permis de faire des études», cité par G. MÜTZENBERG, «David Dunant», art. cit., p. 363. Notons que le journal ne rend nullement compte de ses ennuis de santé. Quant aux circonstances contraires, elles font référence sans aucun doute au fait que son père est, pour un temps, emprisonné pour dette avant de s'exiler volontairement à Paris pour éviter tout ennui judiciaire.

23 Chantal GRELL, *Le dix-huitième siècle et l'antiquité en France (1680-1789)*, Oxford, 1995, p. 18.

24 Claude-Adrien HELVÉTIUS, *De l'homme, de ses facultés intellectuelles, et de son éducation*, Londres, 1773.

25 Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou De l'éducation*, éd. Charles Wirz et Pierre Burgelin, Paris, 1969, p. 213.

Je suis sorti à 3 h. j'ai trouvé mon frère Jacques à la maison, il
 m'a fait voir son thème dans lequel j'ai trouvé environ 12 fautes,
 l'orthographe aussi n'a-t-il pas été conféré. Le soir pour ma
 distraction j'ai été voir seul une 2^e fois les sauteurs, ils viennent
 autant qu'ils peuvent tous les jours leurs tours, en revenant à la
 maison, j'ai appris que l'on devoit les conférer de version, qui
 sont Bridel, moi, Mallet & Vieussieux.

Mardi 17^{me}. Il a fait très beau temps aujourd'hui, la bise s'est
 renforcée. J'ai travaillé ce matin à faire des copies du thème de hier,
 après midi on a eu les conférants de notre classe ils sont —
 Bridel, moi & Bictet, ensuite que j'ai eu conféré des 3 prix
 l'on ne les aura que Vendredi, aussi je languis un peu de les savoir.

Mercredi 18^{me}. Quoique il ait fait le soleil tout le jour le temps
 n'est pas encore bien au chaud, il fait un air frais. Comme j'ai du
 temps à moi je copie pour mama des comptes de M.^l Mallet parce
 qu'elle est bien aise d'en avoir la copie si elle est obligée comme
 il paroit de les envoyer à Paris, le soir je vais promener.

Jeudi 19^{me}. Le matin le temps a été beau & clair mais après midi il
 s'est élevé un vent gros vent meagre mais il n'a pas plu, comme
 mama n'a pas été dîner Dimanche à la messe & que rien ne nous
 empêchoit d'y aller nous y sommes allés tous aujourd'hui, M^{me}
 Graviers y est aussi venue dîner, nous sommes revenus chez nous
 avant elle.

fig. 2 Page du journal de David Dunant, Journal no 4, 16-17 juin 1800 (BGE, Ms. fr. 3171/4, p.51-52).

A Genève, l'émulation est clairement perçue comme un instrument bénéfique et le collège l'exploite sciemment²⁶. Les résultats des élèves sont rendus publics - le nom des écoliers primés est publié dans une feuille distribuée à la population - et la cérémonie annuelle des promotions, instaurée par Calvin en 1559, au moment même de la création du collège, honore les meilleurs étudiants. Les élèves, accompagnés des troupes d'élite de la République, se rendent en cortège - les meilleurs étudiants défilent aux premiers rangs - du Collège à la cathédrale Saint-Pierre où se déroule une cérémonie solennelle en présence des autorités religieuses, politiques et judiciaires de la cité. David Dunant raconte la cérémonie du 14 juin 1801:

Ensuite la grand mama est allée à la fenêtre ou elle s'est beaucoup amusée a voir attrouper le monde, surtout à la cour de St-Pierre. A 1 heure ½ ils ont défilé ayant une musique françoise a leur tête; nous avons fort bien vu Jaques [frère du scripteur], j'étois avec l'oncle à une fenêtre et la grand-maman et la maman avec mes sœurs à celle du coin. Peu après, les autorités et l'académie ont défilé ayant à leur tête la musique genevoise, le préfet, le maire en costume avec Mr Boissier le recteur à la tête, ensuite le conseil de la préfecture, les adjoints, chacun avec un professeur²⁷.

Les témoignages que livrent les élèves sont éloquents quant à la portée de ces distinctions, renforcée par l'intérêt que manifestent les membres de famille à cet égard. Les jeunes gens ne manquent pas de consigner les présents reçus en récompense, ainsi que le fait David Dunant, sous la date du 25 juin 1800: «j'ai fait voir mon prix que l'on n'avait pas encore vu, ma grand mama m'a donné un louis d'or & mon oncle une Piastre, & il m'a donné l'adresse d'un graveur en l'Isle pour y faire graver mon nom au milieu de la couronne»²⁸. La relation que fait le jeune Jacques Le Fort (1757-1826), fils du négociant Abraham Le Fort de sa journée du 12 juin 1770, au lendemain d'un thème de prix, dit lui aussi l'importance qu'il accorde à ces récompenses et son impatience à connaître les résultats: «Je rodois presque toute la matiné a la cour du college pour entendre nomer les conferens enfin on

nomma les notre c'étoit Toras Lamande Le Fort et Deonna penser le plaisir que cela me fit lorsque je m'entendis nommer j'allai vite porter cette agréable nouvelle ches nous»²⁹ (fig. 3 et 3bis). Aux prix et promotions s'ajoute la pratique de la lecture publique des grabeaux - soit des appréciations rédigées par les maîtres - à laquelle est soumis chaque étudiant après ses examens. Enfin, un goûter récompense les élèves primés. David Dunant relate par le menu cet honneur, à l'initiative du préfet lui-même, qu'il a eu en juin 1800:

A mesure que l'on entroit dans la grande sale le préfet baisait et embrassoit chaque ecolier, après quoi on est resté un moment & l'on a passé dans la sale voisine ou étoit la table, on s'y est mis, & les régents ainsi que le préfet & les autres grandes personnes sont restés droites & ont mangé ainsi. La femme du préfet servoit. Il y avoit des cremes, des oeufs à la neige, des tourtes, des gateaux levés, des petits pains au beurre de toutes les espèces, des choux, de macarons, pralines &c. On a ensuite mangé des fraises dans la crème fouettée, des cerises, raisins de mars & framboises. On a porté plusieurs santés³⁰.

Dans son *Histoire de Genève*, publiée en 1811, le Genevois Jean Picot (1777-1864), juriste et professeur, attribue non moins que le succès des Genevois dans les arts et les sciences à cette forme d'éducation. Il en fait l'éloge et en décrit les différents rouages insistant premièrement sur la méritocratie du savoir qu'encourage la ville et la distinction qu'elle offre aux hommes de lettres:

- 26 C'est aussi le cas dans les collèges du royaume de France comme l'expose Laurence Brockliss. Seuls les pédagogues de Port-Royal se seraient ouvertement opposés à la volonté de développer la compétition entre les élèves, voir Laurence BROCKLISS, «Contenir et prévenir la violence. La discipline scolaire et universitaire sous l'Ancien Régime (XVIIe-XVIIIe siècles)», *Histoire de l'éducation*, 118, 2008, p. 51-66.
- 27 D. DUNANT, Journal 1798-1803, BGE, Ms. fr. 3171-3172, vol. 7, 15 juin 1801.
- 28 *Ibid.*, vol. 4, 25 juin 1800.
- 29 Jacques LE FORT, Journal, 1770-1772, Archives de la Ville de Genève (désormais: AVG), Archives de la famille Le Fort, 12 juin 1770, fol. 11.
- 30 D. DUNANT, Journal 1798-1803, BGE, Ms. fr. 3171-3172, vol. 4, 26 juin 1800.

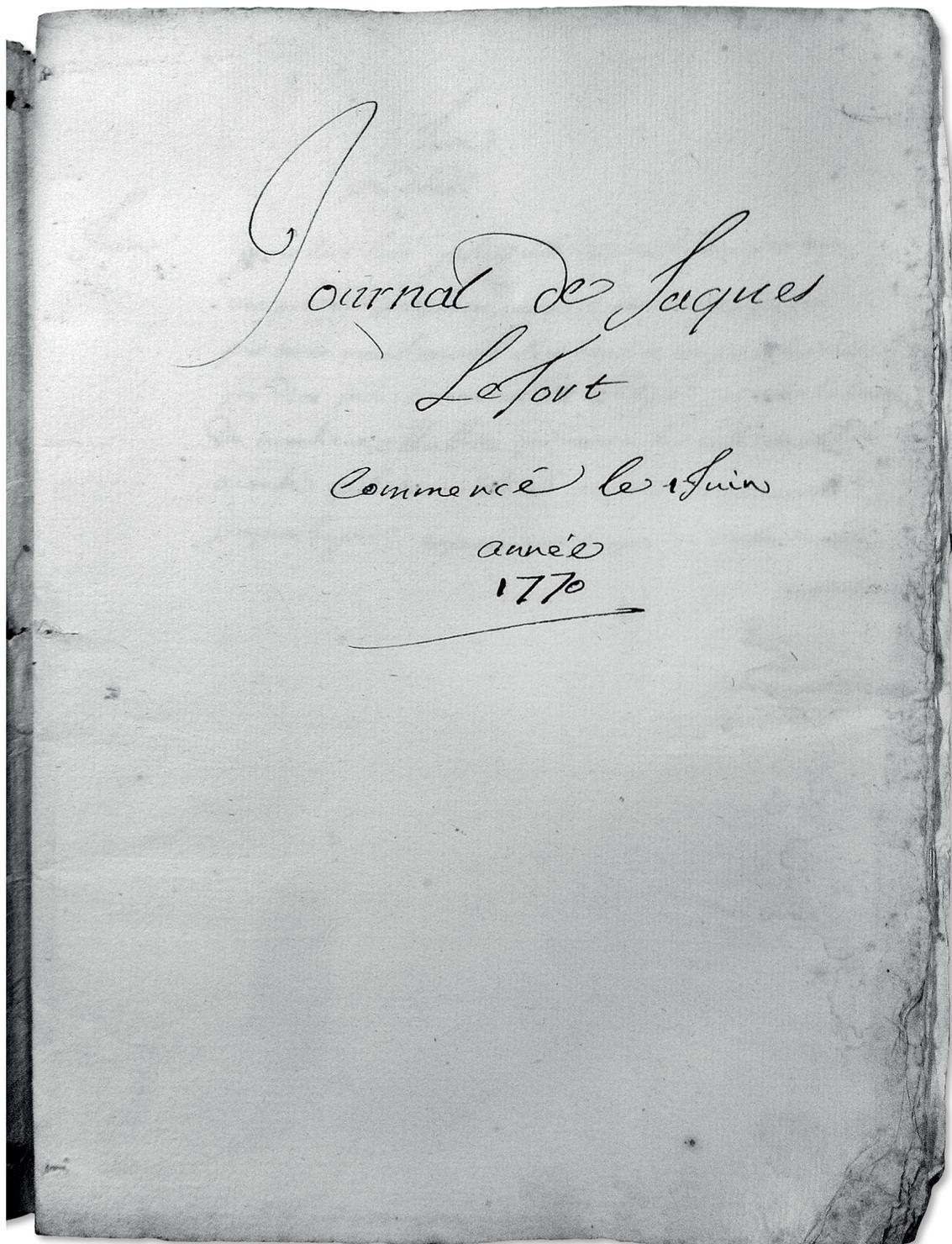


fig. 3 et 3 bis page suivante *Journal* de Jacques Le Fort (1770-1772), 11 juin 1770 (AEG, Archives de la famille, 1re série, Le Fort, Nouveau fonds 3, dossier no 2).

Jein

Lundi

11

Voici enfin a grand jour appelle le
 Jour du theme deppis j'en ai vu avec le
 la matin que de repa ller quelques phrastes
 de Monsieur Mulla Voila midi qui
 approche j'ame dit potage de la
 sixieme en tombant le theme tomba sur
 le mariage que rai jusque presque quatre
 heures. Je montrai mon theme a Monsieur
 Mulla qui en fut curieux sortit
 Sir Monsieur d'Amis d'Amis manda
 et me dit que je devoit peut etre bien confesser
 j'ai oublie de dire que j'appris a jour la
 la grande nouvelle que j'ai confesser
 de voir ainsi si une journée

Genève ne distribuait pas, avec autant d'éclat que l'ancienne Grèce, des couronnes à ceux de ses citoyens qui se faisoient un nom dans le monde littéraire, et cependant elle savoit électriser les esprits de ses enfans, et elle avoit, jusqu'à un certain degré, ses jeux olympiques et ses athénées; tout, dans les institutions académiques, étoit calculé pour exciter l'émulation des élèves; ils recevoient leur instruction dans un collège public, sous la direction de maîtres habiles, en présence de la patrie qui applaudissoit à leurs succès, et des contemporains avec lesquels ils devoient soutenir des relations pendant tout le cours de leur vie; leurs talens étoient appréciés, leurs fautes étoient remarquées, et avant qu'ils arrivassent à l'âge d'hommes, l'opinion publique avoit été formée sur leur mérite; enfin ils étoient animés par des récompenses publiques; et les éloges qu'ils recevoient, après avoir été interrogés individuellement par les chefs d'établissements d'instruction, les prix de sagesse et d'application à l'étude, les prix plus solennels de la fin de l'année académique, toutes ces marques de l'approbation de leurs supérieures, qui leur étoient délivrées en présence de leurs familles et de leurs concitoyens, électrisoient leurs jeunes cœurs; ceux qui se montraient incapables de travail, ou qui nuisoient aux études de leurs camarades par leur indiscipline, étoient ignominieusement écartés de la carrière littéraire³¹.

Pour la plupart des parents, ce système compétitif, que Picot compare à des «jeux olympiques», constitue l'argument phare en faveur d'une entrée au collège. Ainsi dans la famille Gautier de Tournes - une famille de négociant - la justification du choix qu'ils font d'y placer leur fils aîné Alfred (1793-1881) met explicitement en avant cette émulation bénéfique. Marie Gautier l'explique dans le journal qu'elle tient depuis la naissance de son fils aîné en ces termes: «nous avons cru devoir de le mettre au collège pour qu'il éprouvat le frottement que ne donne jamais l'éducation domestique et qu'il s'habitue aussi à



fig.4 Portrait d'Alfred Gautier à l'âge de 10 ans (AEG, Archives privées 62, 43, D XIX).

quitter les cotés de sa mère»³². Il n'a alors pas encore 7 ans (fig. 4, p.48-49). Quelques mois plus tard, le bilan qu'en dresse le père apparaît satisfaisant:

Il est déjà manifeste qu'ainsi que nous l'avions espéré le collège a été un moyen de le fortifier au physique & p.e. même aussi aux quelques autres égards. [...] J'espère que la société de ses camarades sera un moyen de corriger cet amour propre mal-entendu craignant la moindre moquerie, qui est un des défauts d'Alfred, & que l'émulation ce grand ressort du collège continuera à lui donner l'énergie d'application dont il manque encore³³.

Pour Frédéric Le Fort (1813-1890), fils de Jean-Louis, professeur de droit et magistrat, qui y entre à l'âge de 7 ans, l'évaluation des premiers mois est également positive, car le classement donne une

31 Jean PICOT, *Histoire de Genève*, Genève, 1811, 3e vol, p.386-387.

32 Françoise-Marie-Antoinette GAUTIER, née de Tournes et François GAUTIER, *Journal d'Alfred*, 1793-1802, Archives d'Etat de Genève (désormais: AEG), Archives privées 62 (famille Gautier) 43 D XIX b1, fol. 19.

33 *Ibid.*, fol. 22.

idée favorable de l'investissement de l'enfant. C'est là encore sa mère, Adélaïde Le Fort (dite Adèle), qui relate l'avancement du jeune collégien dans le journal qu'elle a ouvert, elle aussi, à la naissance de son fils aîné: «Frédéric est entré définitivement au collège le lundi 30, il y a été tout l'hiver avec zèle y a montré beaucoup d'application et d'attention pour son âge aussi il y bien mieux fait que nous nous en étions flattés et a été assez bien placé jamais plus reculé que le 6e banc»³⁴. Pour les parents qui ont opté pour ce modèle, en cas d'échec, ce n'est pas le collège qui est mis en cause, mais bien le caractère de l'enfant jugé incompatible avec le mode de fonctionnement de l'institution, une constatation qui s'inscrit dans l'importance nouvelle accordée à l'observation minutieuse des jeunes gens, dont rend compte la tenue même des journaux. Ainsi le notaire René Guillaume Prevost-Dassier retire-t-il, en 1796, son fils Charles (1786-1848) du collège après quatre mois seulement en raison de «son extrême vivacité» et de «sa légèreté»³⁵. C'est ce même dernier qualificatif dont use Louise, femme du directeur de l'hôpital de Genève, Théodore Plantamour, au sujet de leur fils Emile (1815-1882). Scolarisé au collège depuis août 1822, sa mère écrit, le 8 mai 1823, que les études vont lentement, précisant: «il est d'une grande légèreté et cela lui nuit beaucoup»³⁶. Des mesures sont aussitôt prises et l'enfant est placé en internat dans l'institution alors en vogue d'Hofwil, dirigée par Emmanuel von Fellenberg³⁷.

Parcours particuliers au sein du système.

L'exemple de la famille Picot

Les nombreux écrits personnels laissés par la famille Picot offrent une étude de cas éclairante sur la façon avec laquelle a été appréhendé le système électif et compétitif qui régissait le collège genevois. Ils mettent en lumière une certaine vision de l'institution de la part d'une famille issue elle-même du milieu académique et pastoral, qui accorde une forte valeur au savoir et renseignent sur les stratégies familiales mises en place. Le journal rédigé par Jean Picot depuis l'âge de 12 ans témoigne sans équivoque de la scolarité brillante qu'il suit. Sous la date

du 27 avril 1790, alors qu'il est en classe de seconde, il écrit: «On dit les bonnes [notes] de la classe; j'en ai 882 et celui qui en a le plus de toute la classe en a 887 mais j'en ai 189 pour les interrogations, ce qui est le maximum et celui qui me suit en a 184. On a dit aussi les fautes du thème et je serai le 1er de la classe. Tant mieux»³⁸ (fig. 5). Vingt ans plus tard, son fils aîné Eugène (1805-1888) suit son brillant chemin, épaulé par une famille qui contribue à cette réussite. Il commence le collège en huitième, le 2 novembre 1812, alors qu'il est âgé de 7 ans. Son frère, Adrien, d'un an et demi son cadet, y entre également, mais à l'essai. Père, mère, grand-mère et grand-père se sont relayés jusque-là pour leur enseigner la lecture, l'écriture ainsi que l'histoire ancienne, domaine de prédilection du père, habitude qui se poursuit après leur entrée au collège. Adrien consacra, dans ses *Souvenirs* rédigés près de soixante ans plus tard, quelques mentions à son aïeule maternelle, insistant sur son intense investissement dans la formation de ses petits-fils:

Elle me donnait des leçons d'histoire,
et me préparait pour mes thèmes de prix
de piété du collège; aucun empêchement

34 Adélaïde-Louise-Nicolasie LE FORT, née Mestrezat, Histoire de Frédéric Le Fort, écrite par sa mère, 1813-1820, BGE, Ms fr. 4645, 3e vol., p. 48.

35 Jean René Guillaume PREVOST-DASSIER, Journal d'éducation commencé le 3e juillet 1789, 1789-1807, BGE, Ms suppl. 880, 6 mars 1796.

36 Louise PLANTAMOUR, née Saladin, Journal d'Emile, 1819-1834, BGE, Ms. fr. 4786, p. 45.

37 Pédagogue et homme politique bernois, Philipp Emanuel von Fellenberg développe à partir de 1799 une exploitation agricole dans laquelle sont mises en pratique les idées physiocratiques tout en formant les travailleurs. Liées à cette exploitation sont ouvertes plusieurs écoles. Ainsi en est-il de l'école supérieure, fondée en 1808, destinée aux fils de bonnes familles, qui jouira progressivement d'une réputation européenne attirant même nombre de fils de familles princières, cf. Denise WITTEWITZ HESSE, *Die Familie von Fellenberg und die Schulen von Hofwyl: Erziehungsideale, «häusliches Glück» und Unternehmertum einer bernischen Patrizierfamilie in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts*, Berne, 2002.

38 J. PICOT, «Journal, 1789-1862», dans *Correspondance et documents divers reliés en volumes numérotés*, BGE, Ms. fr. 7662, 27 avril 1790, fol. 12v.

de santé ou autre ne l'empêchoit un moment où elle pouvoit nous être utile de courir à sa chambre pour nous donner nos leçons³⁹.

L'année qui précède l'entrée au collège, les leçons s'étoffent et le père dispense trois leçons d'une heure par jour à Eugène et trois leçons d'une demi-heure à Adrien. A cela se joint, pour l'aîné, des leçons de latin données par un jeune étudiant, M. Pyt⁴⁰, ainsi qu'une leçon d'écriture prise auprès d'un enseignant particulier. Quant à Adrien, il bénéficie de leçons de lecture d'une certaine Madame Geymet. Pour son père, qui évalue ses aptitudes avant l'entrée au collège, son fils cadet «n'a pas fait pour la lecture les progrès que j'ai longtems espérés mais il continue à être gentil et vif; il a la repartie prompte et originale»⁴¹. La carrière académique de Jean Picot et la place qu'occupe Pierre Picot, le grand-père, «ministre du culte très estimé pour son caractère, ses lumières & son talent oratoire»⁴², tel que le décrit le jeune David Dunant dans son journal, professeur, puis recteur du collège, induit de grandes attentes quant à la scolarité des garçons. Eugène se meut avec aisance dans ce système. Il est régulièrement conférent et obtient plusieurs prix. L'évaluation des progrès faite par son père donne à voir les attentes qui pèsent sur le jeune garçon:

Je dicte au Collège le thème de prix sur la douceur. Eugène n'est pas conférent, cependant il est fort dans sa classe et je suis content de ses progrès, mais son écriture est détestable et il est fort distrait, il perd la conférence pour 2 étourderies impardonnables, qui n'étoient point dans son brouillon, est pour et, et tranquillatem pour tranquillitatem⁴³.

Eugène continue durant toute sa scolarité à jouer les premiers rôles au sein de l'institution à la plus grande satisfaction de toute la famille: «Bonne nouvelle, Eugène a le premier prix de piété et son ami Colladon le second, je vois son thème qui a 10 bonnes; c'est son 7e prix et son premier premier prix»⁴⁴. En 1818, après une maladie qui l'a maintenu alité durant plus de deux mois, son grand-père et parrain, Pierre Picot, publie un poème en son honneur. La première

strophe rend compte de l'importance attribuée aux récompenses scolaires:

De notre premier-né je veux conter l'histoire.
Des prix qu'il remporta j'omets ici la gloire;
St.-Pierre en fut témoin. Je dirai quelque jour
Comment de son aïeule il mérita l'amour⁴⁵.

La carrière scolaire du cadet n'est pas aussi brillante. La première tentative au collège s'interrompt après trois semaines seulement et ne reprend que deux ans plus tard. Les quelques feuilles d'un journal éducatif rédigé à son sujet, en 1813, au moment où Adrien est formé à la maison, montrent que la famille expérimente - pour le moins durant un mois - cette méthode, qui consiste à prendre note quotidiennement du comportement du jeune homme et à le gratifier de bonnes ou mauvaises notes en fonction de son attitude durant les leçons et de ses résultats scolaires⁴⁶. Comme le prouvent les allers-retours entre éducation publique et privée auxquels est contraint le jeune garçon, Jean Picot ne peut se satisfaire d'une scolarité en demi-teinte. Sous la date du 4 novembre 1815, il confie à son journal ses tourments ainsi que les moyens utilisés pour y remédier:

Adrien me donne beaucoup de peine par son inapplication. J'ai souvent infiniment de peine à le fixer au travail et je me vois forcé de le punir fréquemment par des coups,

- 39 Adrien PICOT, *Souvenirs*, 1856-1891, BGE, Ms. fr. 7696/4, fol. 3.
- 40 Il pourrait s'agir de Henri Pyt (1796-1835), originaire de Sainte-Croix. Il fait des études de théologie à l'académie de Genève qu'il interrompt en 1817. De nombreux étudiants à l'académie de Genève procédaient de la même manière: logeant dans les familles ou dans des pensions, ils officiaient comme précepteurs auprès de jeunes Genevois en les aidant à faire leurs leçons et révisions.
- 41 J. PICOT, «Journal», *op. cit.*, BGE, Ms. fr. 7668, 9 janvier 1812, fol. 129.
- 42 D. DUNANT, *Journal* 1798-1803, BGE, Ms. fr. 3171-3172, 25 mai 1802.
- 43 J. PICOT, «Journal», *op. cit.*, BGE, Ms. fr. 7668, 10 juin 1816.
- 44 *Ibid.*, BGE, Ms. fr. 7669, 8 avril 1819, fol. 119 v.
- 45 Poème intitulé *Fièvre rouge de Pierre-Eugène Picot-Mallet, dès le Dimanche 20 Septembre au 1er Novembre 1818*, BGE, Ms. fr. 7660, pièce 19.
- 46 *Journal d'Adrien*, BGE, Ms. fr. 7685/6. Les archivistes attribuent la rédaction de ce journal à l'oncle d'Adrien, Daniel Picot (1778-1860).

Liste des Écoliers qui ont été Conférens, & de ceux à qui ont été adjudgés les Prix, qui seront délivrés par Noble CLAPAREDE, Premier Syndic, le 20 Juin 1791, dans l'Eglise Cathédrale de St. Pierre.

Conférens pour les prix de Littérature.

PREMIERE CLASSE.

Pour le Prix de Latin.

Charles Maunoir.
Jean Picot.
Ami Richard.
Alexandre Bizot.

Pour le Prix de Version.

Jean Picot.
Ami-Pierre Lavit.
Jean-Louis Sarasin.
Alexandre Bizot.

SECONDE CLASSE.

Pour le Prix de Latin.

Jean-Alexandre Martin.
Eugène Turretin.
Jaques Girard.
Charles Lullin.

Pour le Prix de Version.

Eugène Turretin.
Henri Ditmar.
Jaques Raimond.

TROISIEME CLASSE.

Pour le Prix de Latin.

Louis Pons.
André Vignier.
Daniel Picot.

Pour le Prix de Version.

Louis Pons.
André Vignier.
David Chenevard.
Marc Fazy.

QUATRIEME CLASSE.

Pour le Prix de Latin.

Henri Sirvent.
Guillaume Repingon.
Jean-Pierre Prevost.
André Matthey.

Pour le Prix de Version.

Jean-Jaques De Roches.
Louis Veillard.
Guillaume Repingon.
André Matthey.
Jean Vieussieux.
Moïse Moricand.

CINQUIEME CLASSE.

Pour le Prix de Latin.

Jean-Louis-Gédéon Odier.
Jaques-Michel Brolliet.
David-Jean-François Larguier.
Daniel Roux.

Pour le Prix de Version.

David-Jean-François Larguier.
Gédéon Gaberel.
Jaques Carayon.
Mathieu Pattey.

SIXIEME CLASSE.

Pour le Prix de Latin.

Jean-Gaspard Veillard.
Jean Munier.
Jean Baumgartner.
Marc-François Bonnet.
Jean-François Moulinié.
Gédéon Girod.
Jean-Etienne Chevalier.

SEPTIEME CLASSE.

Pour le Prix d'Orthographe.

Jean Trautman.
Jean-Bénédict Carteret.
Jean-Henri Sturm.
Abraham Lienne.
Jean-Christophe Campiche.
Jean-Louis Rottembach.
Henri Rey.
Jean-Alexandre Bouffquet.
Pierre-Emanuel De Mierre.
André Rouffy.
Jean-Antoine Janin.

Conférens pour les Prix de Piété.

PREMIERE CLASSE.

Jean Picot.
Pierre Girod.
Alexandre Bizot.
J. Antoine Patron.

SECONDE CLASSE.

TROISIEME CLASSE.

François Cheffière.
Louis Pons.
Jacob Mérienne.
André Vignier.
David Chenevard.

QUATRIEME CLASSE.

Jean-Jaques De Roches.
François Jolimán.
Henri Sirvent.
J. Pierre Prevost.
Henri Councler.

CINQUIEME CLASSE.

SIXIEME CLASSE.

Gédéon Girod.
David Barthelemy.
Samuel Muffard.
Jacob Martin.
Jaques Galloix.
Bernard Dunant.
François Loffier.
Jules Baguet.

SEPTIEME CLASSE.

Henri Sturm.
Abraham Lienne.
Jean Janin.
Jean-Daniel Carteret.
François Babelay.
Marc Teiffier.
Jaques Malch.
Jean-Bénédict Carteret.
Charles Turretin.
Louis Girod.
Charles Thouron.
Auguste Bontems.
Louis Vicat.
Jaques Morand.

Noms des Ecoliers qui ont remporté les Prix.		
PREMIERE CLASSE	QUATRIEME CLASSE.	SEPTIEME CLASSE.
<i>Latin.</i>	<i>Latin.</i>	<i>Orthographe.</i>
Jean Picot, <i>a mérité le prix.</i>	Jean-Pierre Prevost.	Jean Trautman.
Alexandre Bizot, <i>accessit.</i>	Henri Sirvent.	J. Bénédict Carteret.
<i>Version.</i>	<i>Version.</i>	J. Henri Sturm.
Jean-Louis Sarasin.	Jean-Jaques De Roches.	Abraham Lienne.
<i>Grec.</i>	<i>Piété.</i>	Jean-Christophe Campiche.
Charles Maunoir.	Jean-Jaques De Roches.	J. Louis Rottembach.
<i>Vers.</i>	Henri Sirvent.	J. Antoine Janin.
Ami-Pierre Lavit.	CINQUIEME CLASSE.	Henri Rey.
<i>Harangue.</i>	<i>Latin.</i>	J. Alexandre Bouffquet.
Jean Picot.	Jean-Louis-Gédéon Odier.	Pierre Demierre.
<i>Piété.</i>	David J. François Larguier.	André Rouffy.
Jean Picot.	<i>Version.</i>	<i>Piété.</i>
Pierre Girod.	Gédéon Gaberel.	Emile Juventin.
SECONDE CLASSE.	<i>Piété.</i>	Jean-Daniel Carteret.
<i>Latin.</i>	Daniel Roux.	Marc Teffier.
Eugène Turretin.	Jean-Louis Arnold.	Jean-Bénédict Carteret.
Jaques Girard.	SIXIEME CLASSE.	HUITIEME CLASSE.
<i>Version.</i>	<i>Latin.</i>	Jean-Pierre Du Trembley.
Jaques Raimond.	François Bonnet.	Antoine-Alexandre De L'Harpé.
<i>Piété.</i>	François Moulinié.	Jean-Pierre Roumieux.
Eugène Turretin.	Jean Munier.	Jean-Louis Moré.
Pierre-François Bellot.	Gédéon Girod.	MONNOIE.
TROISIEME CLASSE.	<i>Piété.</i>	M. Antoine Mülhauser.
<i>Latin.</i>	David Barthelemy.	Guillaume-Placide Granier.
André Vignier.	Jacob Martin.	Marc George.
Louis Pons.	J. Jaques Galloix.	Jean-Henri Pattey.
<i>Version.</i>	Bernard Dunant.	NEUVIEME CLASSE.
David Chenevard.		Jean-Louis Demellayer.
<i>Piété.</i>		Bernard Guye.
François Cheffière.		Abraham Depierre.
Louis Pons.		Franç. Louis-Jean-Jaq. Anspach.

Se vend chez LOUIS-ANTOINE CAILLE, Libraire du Collège.

fig. 5 Détail de la Liste des écoliers qui ont reçu des prix, 20 juin 1791 (Journal de Jean Picot. BGE, Ms. fr. 7662, fol. 25).

aucun autre moyen ne pouvant me réussir; au reste quoique ces coups soient très forts, lui fassent beaucoup de mal et lui arrachent bien des larmes, il ne m'en garde aucune rancune, et ne m'en aime pas moins après, bien convaincu que je ne le punis pas pour mon plaisir, mais par devoir et pour son bien; les enfans ont bien jeunes des idées de justice⁴⁷.

Nonobstant l'unanimité du discours pédagogique qui engage à s'en abstenir, le recours aux châtimens corporels apparaît ici pour le père parfaitement légitime en raison de leur finalité⁴⁸. D'autres

mesures seront prises pour remédier à cette situation. En 1815, Jean décide à nouveau de retirer son fils du collège: «Adrien que nous trouvons trop foible

47 J. PICOT, «Journal», *op. cit.*, BGE, Ms. fr. 7668, 4 octobre 1815.

48 Philip Rieder a étudié la perception des enfans dans les sermons des pasteurs genevois au XVIIIe siècle. Il relève que, s'il y a bien un changement dans les discours, dû à une confiance plus grande envers la nature de l'enfant, les sermons dénoncent la complaisance coupable des parents. Ceux-ci sont encouragés à user de l'autorité nécessaire pour maintenir leurs enfans sous une certaine discipline. Pour les pasteurs, il s'agit même d'un élément constitutif de l'amour paternel, cf. Philip RIEDER, «Les enfans de la chaire... ou ces chers enfans. Etre enfant à Genève au XVIIIe siècle», *Revue du Vieux Genève*, 1994, p. 21-27.

pour suivre la 6e classe ne rentre pas au collège; je le garde à la maison pour le fortifier sur le latin, l'orthographe et l'écriture»⁴⁹. C'est le jeune maître privé, M. Pyt, qui se chargera de dispenser les leçons de latin ainsi que d'assurer les répétitions. Une année plus tard, estimant qu'un changement s'avère nécessaire et qu'Adrien a besoin de quitter pour un temps la maison paternelle, il est placé dans une pension privée, celle de M. Humbert⁵⁰. La réorientation du parcours du cadet est liée non pas à une incapacité à suivre le collège mais à ses résultats; sa place, dans le milieu de la classe, peine à satisfaire une famille d'intellectuels telle que la famille Picot, ainsi qu'Adrien lui-même l'exprime, de façon très claire, dans l'autobiographie qu'il rédige alors qu'il est âgé d'une soixantaine d'années. Il explique: «C'est en septième classe, où j'étais peu attentif que je fus par suite d'un appel d'un camarade substitué pendant quelques minutes à sa place, la dernière de la classe, que mon père me fit sortir du Collège pour entrer à la pension Humbert où je restai pendant environ 2 ans et demi»⁵¹. Signe du fort investissement paternel dans la formation de ses enfants, Jean relève dans son journal au début du mois de juillet 1814 que son occupation principale est l'éducation de ses enfants⁵². Comme cela a été dit plus haut, lui-même, dans sa jeunesse, a vécu cette dynamique orientée vers la réussite scolaire et l'obtention des premières places. Son père s'impliquait déjà personnellement pour assurer à ses enfants les meilleures chances de succès, comme Jean en rend compte dans son journal d'enfant: «on a transporté un matelas dans la chambre de Papa où mes frères et moi nous couchons cette semaine qui est celle d'avant le thème de Prix de Piété. Mon père pourra plus facilement préparer mes frères pour le thème»⁵³. Le frère de Jean, Daniel, confèrent, obtiendra le premier prix⁵⁴. Par la suite, la mère cèdera sa propre chambre à ses enfants afin qu'ils puissent loger dans la pièce adjacente à celle de leur père et bénéficier de son encadrement.

Bien qu'Horace Bénédicte de Saussure pointait dans son projet de réforme un fort degré d'insatisfaction face au collège, jugeant qu'«il n'est point proportionné ni aux lumières du siècle, ni aux fins générales

d'une éducation publique»⁵⁵, il n'y en a que peu de trace dans les journaux personnels et journaux d'éducation de notre corpus, qui concernent des familles ayant choisi cette voie de formation. Les parents attendent souvent avec une certaine impatience le moment où cette institution prendra la relève de l'éducation familiale, donnant un cadre et rythmant les apprentissages, déchargeant en partie la famille de cette tâche ardue. Réussir au sein de cette institution constitue un véritable gage de reconnaissance sociale et, dans une ville comme Genève, qui cultive avec soin le statut que lui donne son milieu intellectuel et scientifique dynamique⁵⁶, elle apparaît comme le vivier de l'élite. Les jeunes gens qui fréquentent le collège - ainsi que leurs parents et famille - témoignent de l'intérêt qu'ils portent à la dimension publique des prix et classements. Quant à l'orientation essentiellement classique du programme scolaire, les parents contournent cet aspect en proposant en parallèle un programme de leçons dispensées par les membres de la famille ou de cours données par des professeurs particuliers. Dans sa *Statistique du Département du Léman*, rédigée pour le gouvernement français et publiée en 1801, le professeur et

49 J. PICOT, «Journal», *op. cit.*, BGE, Ms. fr. 7668, 30 octobre 1815.

50 Il s'agit probablement du pasteur Jean-Pierre-Louis Humbert qui prit en 1814 la tête du pensionnat fondé par son père, le ministre Jean-Marc-Elie, cf. Albert CHOISY et Louis DUFOUR-VERNES, *Recueil généalogique suisse: 1ère série: Genève*, Genève, 1902, t. 2, p. 290-291. Adrien conserve des souvenirs très mitigés de son séjour en pension. Il parle de longues heures passées à méditer, assis à son pupitre, mais reconnaît cependant que cela lui a permis de progresser et d'obtenir par la suite de meilleures places au collège, cf. A. PICOT, *Souvenirs, 1856-1891*, BGE, Ms. fr. 7696/4, fol. 5v.

51 *Ibid.*, fol. 5v.

52 J. PICOT, «Journal», *op. cit.*, BGE, Ms. fr. 7668, 1er juillet 1814.

53 J. PICOT, «Journal», *op. cit.*, BGE, Ms. fr. 7662, 31 mars 1793, fol. 30.

54 *Ibid.*, 11 avril 1793, fol. 31.

55 H. B. de SAUSSURE, *Projet de réforme pour le Collège de Genève*, *op. cit.*, p. 5-6.

56 René SIGRIST, *La nature à l'épreuve: les débuts de l'expérimentation à Genève (1670-1790)*, Paris, 2011.

hommes de lettres genevois, Jean Charles Léonard Simonde de Sismondi (1773-1842), alors préfet, attribue même le succès du collège genevois au fait qu'il n'exclut pas une forme d'éducation privée dispensée en parallèle⁵⁷.

57 Jean-Charles-Léonard SIMONDE DE SISMONDI, *Statistique du Département du Léman*, édité par Hellmuth Otto Pappe, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 44, Genève, 1971, p.130.

Le *Bulletin* est depuis 1892 la revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, association à but non lucratif fondée en 1838 et reconnue d'utilité publique le 24 septembre 2012.

Coordonnées

Société d'histoire et d'archéologie de Genève (S.H.A.G.)
c/o Bibliothèque de Genève
Promenade des Bastions 1
CH-1211 Genève 4
E-mail: info@shag-geneve.ch
Site Internet: www.shag-geneve.ch

Comité (2022)

Présidente: Sonia Vernhes Rappaz
Vice-présidente: Gaël Bonzon
Secrétaire: Marc Aberle
Trésorier: Flávio Borda d'Água
Membres: Alain Dubois, Pierre Flückiger,
Christian Grosse, Sarah Scholl

Membres honoraires

Charles Bonnet, Jean-Daniel Candaux, Liliane Mottu-Weber, Jean Terrier, Barbara Roth-Lochner.

Adhésion à la Société

Membre ordinaire: CHF 80.–
Etudiant·e (avec photocopie de la carte): CHF 40.–
Membre à vie: CHF 1600.– (vingt fois la cotisation annuelle)
L'adhésion donne droit à la réception gratuite du *Bulletin*, à un rabais de 50% sur toutes les publications anciennes et nouvelles publiées par la Société, à l'information sur les conférences et les visites d'expositions et de monuments organisées par la Société.
En rejoignant la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, l'adhérent·e soutient activement la recherche historique et archéologique genevoise, régionale et nationale.

Compte de chèque postal

Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 12-290-9,
CH-1200 Genève

Virement bancaire

IBAN: CH06 0900 0000 1200 0290 9
BIC: POFICHBEXXX

Rédaction du *Bulletin*

Direction: Christian Grosse, Sarah Scholl
Coordinatrice de publication: Sonia Vernhes Rappaz

Impressum

Conception graphique et maquette: Gaia Biaggi et Christian Tännler, pour izein, Genève
Composition et mise en pages: Christian Tännler, izein, Genève
Relecture: Marie Chevalley, Genève
Photolithographie: L'atelier prémédia Sàrl, Attalens
Impression: TBS, La Buona Stampa SA, Lugano
Reliure: Mosca Legatoria SA, Taverne

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève décline toute responsabilité quant aux manuscrits et photographies qui lui sont envoyés.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Bulletin de la SHAG 2021-2022, numéro 47
© Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 2023
ISSN 1017-849x

Imprimé en Suisse

Dernières publications de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Mémoires et Documents (MDG)

Coraline GAJO-GUYOT, **Gustave de Beaumont : (1851-1922) : peintre de la vie genevoise**, Genève, 2022, MDG 69 (CHF 55.-)

Charles BONNET, Michèle GAILLARD, **Satigny. Etude archéologique et histoire d'une des plus anciennes Eglise du canton de Genève**, Genève, 2021, 234 p., MDG 68 (CHF 39.-)

Michelle BOUVIER-BRON, **Une jeunesse en Italie. Les années de formation de Jean Gabriel Eynard**, Genève, 2020, 600 p., Publication Hors Série (CHF 38.-)

Jean Terrier, **L'ancienne église Saint-Mathieu de Vuillonnex à Genève : l'étude des vestiges archéologiques dégagés sur le site de l'ancienne église et son insertion dans le contexte des églises rurales de la région genevoise**, Genève, 2014, 316 p., MDG 67, CAR 149 (CHF 55.-)

Marc-André Haldimann, **Des céramiques aux hommes : étude céramique des premiers horizons fouillés sous la cathédrale Saint-Pierre de Genève (1er millénaire av. J.-C. – 40 apr. J.-C.)**, Genève, 2014, 306 p., MDG 66, CAR 148 (CHF 55.-)

Les Cahiers

Claude Daniel BARAMBON, **«Ce paquet n'a pas été porté par les hirondelles»**. **Les postes dans la République de Genève (1669-1790)**, Genève, 2019, 205 p., Les Cahiers 13 (CHF 25.-)

Antony Ardiri, **Les enjeux du souvenir, Calvin et les Jubilés de Genève en 1909**, Genève, 2017, 203 p., Les Cahiers 12 (CHF 25.-)

Manuela Canabal, **La Placette de Pierre Braillard, Un projet d'urbanisme à Genève (1958-1967), «Laissons dire et faisons bien»**, Genève, 2016, 188 p., Les Cahiers 11 (CHF 25.-)

Fabrice Brandli, **Une résidence en République, Le résident de France à Genève et son rôle face aux troubles politiques de 1734 à 1768**, Genève, 2007, 224 p., Les Cahiers 10 (CHF 35.-)

Hansjörg Roth, **La fusion des communes de l'agglomération urbaine genevoise en 1930**, Genève, 2004, 178 p., Les Cahiers 9 (CHF 33.-)

Frédéric Joye, **Projet pour une Révolution, Jean-Bénédict Humbert (1749-1819)**, Prix d'histoire de l'Institut National Genevois 2001, Genève, 2000, 136 p., Les Cahiers 8 (CHF 30.-)

Anne-Lise Head et Liliane Mottu-Weber, **Les femmes dans la société européenne**, 8e Congrès des Historiennes suisses, Genève, 2000, 340 p., Les Cahiers 7 (CHF 50.-)



Bulletin 46, 2019-2020

Hadrien Dami, « Histoire officielle et constructions mémorielles concurrentes à Genève au XVIe siècle » –

Raphaël Barat « Reconstituer l'histoire des billets (semés par ville) (République de Genève, seconde moitié du XVIIe siècle) »

– Sarah Scholl « Nouvelles voies de la religiosité à Genève au milieu du XIXe siècle: le cas d'Emile Bret et des tables tournantes » – Philippe Broillet, « Le fonds de l'Armorial de Savoie » – Laurence-Isaline Stahl Gretschi « Marc-Auguste Pictet et la Révolution ».

(CHF 35.–)

Bulletin 45, 2016-2018

William Eisler, « A Calvinist republican at the court of His Catholic Majesty: Jacques-François Deluc, the *Fabrique de Genève* and Genevan-Spanish relations during the eighteenth century. Part II: The *Fabrique* intervenes in Spain » – Jan Chiarelli, « L'adoption du *franc de Genève* (1825-1838): enjeux économiques et réseaux d'acteurs »

– Barbara Roth-Lochner, « François Tronchin archiviste. Histoire et caractéristiques des Archives Tronchin de Genève » – François Jacob, « Voltaire et Tronchin en scène » – Vincent Chenal, « La collection de portraits de François Tronchin, un support de la mémoire familiale dans l'histoire de Genève » – Michel Fol et Philippe Genequand, « Entre Genève et Rome. Stratégies lignagères et réseaux d'influence autour de la fondation de la collégiale de Viry en 1488 ».

(CHF 35.–)